



Règlement d'ordre intérieur

1. Affiliation

L'affiliation d'un membre sera effective après la remise au manager ou au secrétaire des documents d'affiliations dûment complétés, l'acquittement d'une cotisation, et pour les joueurs et dirigeants, l'approbation de la demande par la LBFR.

1.1. Les membres

On distingue 6 types de membres

- Membres fondateurs
- Dirigeant
- Entraîneur
- Joueur licencié LBFR
- Joueur non licencié (Vétéran, Touch, ...non licencié LBFR. Il est couvert par une assurance collective accidents sportifs et RC souscrite par l'ASBL. Il est interdit à ces joueurs de participer à des compétitions officielles reconnues par la LBFR).
- Membre sympathisant

1.2. Les documents d'affiliation

- Demande d'affiliation à l'ASBL Rugby Club Mons Cramonciau
- Demande de licence (pour les joueurs ou dirigeants licenciés LBFR)
- Certificat médical modèle LBFR (pour les joueurs licenciés LBFR)
- Autorisation parentale (pour les joueurs mineurs)
- Demande de transfert (pour les joueurs en provenance d'un autre club belge ou étranger)
- R.O.I. signé pour accord

1.3. La cotisation



Le montant cotisation est fixé par le C.A. Elle n'est pas remboursable sauf décision exceptionnelle et motivée au C.A.

La cotisation couvre l'affiliation à la LBFR, membre de la FBRB, l'assurance du joueur (Ethias ligue), la participation éventuelle aux compétitions (à l'exception des compétitions où un droit de participation est demandé), les frais d'infrastructures et les frais d'entraînements (ces derniers ne comprennent pas les frais exceptionnels à supporter par le joueur, tels que les frais de déplacement, restauration, etc.).

La cotisation sera payée dès réception de l'appel à cotisation et couvrira la période du 1 août au 31 juillet, et pour les nouveaux membres en cours de saison, au plus tard un mois après le premier entraînement effectué.

En cas de difficultés de paiement, les cas particuliers peuvent être examinés individuellement et en toute discrétion. A titre exceptionnel et à la demande expresse du membre, une demande d'échelonnement peut être demandée auprès du secrétaire qui la fera approuver par le Président ou son délégué.

Les nouveaux membres pourront effectuer une période d'essai correspondant à 1 mois d'entraînement avant de devoir s'acquitter du montant de la cotisation.

Le paiement de sa cotisation entraîne pour le membre l'acceptation du présent R.O.I.

2. Équipement de base

Chaque joueur veillera à se procurer l'équipement de base suivant :

Pour les entraînements

- Short modèle Rugby
- Vareuse modèle Rugby
- Paire de chaussettes hautes modèle Rugby
- Paire de chaussures à Crampons
- Protège dents (obligatoire pour les moins de 19 ans, conseillé pour les autres)
- Le port du casque et des protèges épaules n'est pas obligatoire.
- Penser à adapter le tenue en fonction de la météo



Pour les matchs

- Un short et des chaussettes aux couleurs du club en vente exclusivement à la boutique du club.

Lors d'entraînements ou de matchs sur terrain synthétique, seules les chaussures à crampons moulés synthétiques ou à crampons vissés en caoutchouc sont autorisées. Les chaussures couvertes de boue ne sont pas non plus autorisées sur un terrain synthétique. Le non respect de ces directives peut entraîner la non participation.

A l'exception du protège dents, les nouveaux membres en période d'essai pourront s'entraîner au début sans disposer de l'équipement complet, mais veilleront le plus rapidement possible à disposer de l'équipement de base.

3. Attitude des joueurs

Le joueur veillera à s'inspirer de la charte «Rugby Attitude» de la LBFR disponible en annexe du présent R.O.I.

Il informera ses parents/amis supporters de l'existence de cette charte qui comprend également un paragraphe à leur attention.

3.1. Au club house

- Lors de leurs visites au club house, les joueurs sont priés de ne pas entreposer les sacs de rugby et le matériel dans l'enceinte intérieure afin de ne pas gêner les autres utilisateurs et consommateurs.
- Il est interdit de fumer dans les lieux publics, le Club se conforme à la loi en vigueur et à la réglementation des salles.
- Les joueurs veilleront particulièrement, à ne pas circuler avec leurs crampons dans le club house.

3.2. Au vestiaire et sur le terrain

- L'entrée aux vestiaires et sur le terrain ne se fera que sur ordre de l'entraîneur. Il est demandé aux joueurs de respecter le matériel du club, Il est en outre strictement interdit de jouer au ballon dans le club house ou dans le vestiaire. Les dégâts éventuellement occasionnés sont à la charge exclusive du joueur fautif.



- Les joueurs veilleront particulièrement, de ne pas laver leurs vêtements et chaussures dans les douches.
- Les joueurs se présenteront aux matchs avec un équipement propre.
- L'entraîneur se réserve le droit de refuser l'accès aux entraînements/matches à tout membre ne respectant pas scrupuleusement ces consignes.

3.3. Lors de l'entraînement

- L'accès aux vestiaires se fera au plus tard 15 minutes avant le début de l'entraînement.
- Chaque joueur veillera à être équipé et présent dès le début de l'entraînement.
- L'entraînement ne débute qu'avec l'autorisation de l'entraîneur.
- Sauf injonction de la direction du club, celui-ci reste seul maître des tactiques d'entraînement. Il doit être obéi et respecté par tous les joueurs. Lors de chaque entraînement, des tâches bien précises seront attribuées par l'entraîneur à chaque joueur (ballons, sacs de percussion, cônes, etc.)
- Chacun veillera, par son attitude et son comportement, à favoriser le fair-play et l'esprit d'équipe.
- Chaque joueur apportera sa bouteille d'eau personnelle pour raison évidente d'hygiène.
- Le/les entraîneurs veilleront à ce que le matériel soit convenablement rangé
- Chacun veillera à garder les vestiaires propres. A cette fin, des poubelles, brosses et raclettes sont à disposition dans les vestiaires

3.4. Responsabilités

- Le club rappelle qu'il décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans les vestiaires et / ou sur le terrain durant l'entraînement ou les compétitions.
- Chaque joueur devra prendre en charge les dégradations qu'il aura causées. Le responsable des infrastructures, mandaté par le C.A., se chargera de faire réaliser les réparations qu'il jugera nécessaires par la personne ou l'entreprise de son choix et récupérera auprès du joueur les montants correspondant aux travaux. Le remboursement n'exclut pas les sanctions prévues à l'article 5 du présent règlement.
- Nous conseillons de ne pas laisser au vestiaire des objets de valeur mais de les confier de préférence à une personne accompagnatrice de l'équipe..



- En dehors de la pratique sportive (heures d'entraînements, heures de convocation pour participation matchs et tournoi), les enfants/ mineurs d'âge sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Sauf autorisation écrite de la direction du club, l'accès aux installations/terrain est interdit en dehors des heures d'entraînement/compétitions ou d'ouverture du clubhouse en ce qui concerne ce dernier.

3.5. Compétition

- Lors des matchs et des entraînements, les spectateurs ont l'obligation de se trouver derrière les gardes corps ou dans le club house afin d'être à l'abri d'un risque d'accident.
- Tout joueur sera présent au moins 60 minutes avant le début de la rencontre afin que les documents officiels puissent être remplis et rendus dans les délais impartis par la Fédération.
- Il est obligatoire de présenter sa carte d'identité à l'occasion de toutes compétitions dans les catégories H/F à partir des U14.

3.6. Hygiène

- Tout joueur ainsi que le club en général respectera les règles d'hygiène élémentaires dont voici un rappel :
- Prise d'une douche après chaque entraînement / match.
- Nettoyage régulier de l'équipement sportif commun (maillots de matchs, sacs de percussion, ballons, etc...) régulièrement nettoyés.
- Les entraîneurs doivent appliquer strictement la réglementation sportive de la FBRB relative aux saignements.
- Tout joueur ayant une lésion cutanée devra la couvrir afin participer aux entraînements et aux matchs et doit consulter son médecin

4. Assurances

Le formulaire «déclaration d'accident» ainsi que les conditions générales de l'assurance contractée par le club auprès de la compagnie ETHIAS (via la LBFR) peuvent être consultées sur le site de la ligue. (<http://www.lbfr.be>)

L'assurance est obligatoire et aucun joueur non-assuré ne pourra recevoir la licence nationale pour les compétitions officielles.



En cas de blessure, un joueur qui n'aurait pas respecté les consignes de sécurité (port des protections requises) court le risque de ne pas être indemnisé.

Toute déclaration d'accident, après avoir été complétée par le médecin -volet «certificat médical» et par l'intéressé -les volets coordonnées de la victime, circonstance de l'accident, etc), devra être transmise le plus rapidement auprès du gestionnaire des déclarations, au secrétaire ou à son délégué.

5. Discipline et sanction

La direction du club rappelle que tout mauvais comportement des membres sur le site du Rugby Club Mons Cramonciau, ou même à l'extérieur s'ils circulent en groupe en tant que membres du Rugby Club Mons Cramonciau (Troisième mi-temps, Ducasse, etc ...), pourrait avoir des conséquences néfastes pour le club.

Les membres s'engagent à ne pas porter atteinte à la réputation de leur club et de leur sport, par leurs paroles, leurs écrits et leurs actes.

Sauf s'ils ont été mandatés à cet effet, les membres ne peuvent pas s'exprimer ni prendre des engagements au nom du club. Ils sont seuls responsables de leurs actes, de leurs paroles et de leurs écrits.

Tout manquement au règlement d'ordre intérieur entraînera une sanction qui sera prise par le C.A. et après avoir entendu le membre concerné.

Les sanctions pourront aller de la réprimande à l'interdiction d'assister à un ou plusieurs entraînements et matchs, voire à l'exclusion définitive du club.

5.1 Commission discipline

Une commission de discipline est instituée au sein du Rugby Club de Mons.

Cette commission est désignée par le Conseil d'Administration.

Elle a pour but de préserver les valeurs du sport, du rugby en particulier, et de statuer sur les comportements qui y porteraient atteinte ainsi qu'à l'image du club.



Composition

La commission est constituée de 5 membres :

3 administrateurs

Président

Secrétaire

Un administrateur

En cas d'absence, le président et/ou le secrétaire seront remplacés par un administrateur

Le Directeur Technique du Club

Un représentant du corps arbitral

Mission

La commission de discipline est chargée de trancher toute question relative à la discipline des joueurs, membres des staffs, dirigeants, supporters,...

Fonctionnement

Les joueurs, membres des staffs, dirigeants, supporters,... seront convoqués et pourront comparaître devant la commission pour s'y expliquer ou présenter leurs moyens de défense.

Elle peut interroger toute personne qu'elle juge utile d'interroger et/ou consulter toute pièce nécessaire à l'étude du dossier.

La commission de discipline est habilitée à prendre des sanctions.

Les décisions doivent être prises à la majorité des voix.

Si l'un des membres de la commission de discipline est directement concerné par un cas à traiter, il doit se faire remplacer.

La commission de discipline est habilitée à prendre les sanctions suivantes :

- l'avertissement
- travail d'intérêt général



- la suspension
- l'exclusion définitive
- toutes autres sanctions ou actions qu'elle jugera opportune

Notification des sanctions

Les sanctions sont notifiées par e-mail avec accusé de réception par le Conseil d'Administration du Rugby Club de Mons.

Mineurs

Les personnes mineures pourront être accompagnées par un représentant légal (mère, père, tuteur,...).

SANCTIONS RECOMMANDEES PAR WORLD RUGBY POUR DES INFRACTIONS COMMISES DANS L'ENCEINTE DE JEU

Règle	Description	Gamme basée sur le degré de gravité de la conduite du Joueur constituant l'infraction. Degré faible (DF), Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)..	Sanctions FBRB	Sanction Maximum IRB
6.A.5 10.4(k)	Agression verbale contre un Officiel de match	DF – 6 semaines DM – 12 semaines DS – 18 semaines min.	5 matches 10 matches 1 an	52 semaines
6.A.5 10.4(k)	Agression physique contre un Officiel de match	DF – 24 semaines DM – 48 semaines DS – 96 semaines min.	A vie	A Vie
6.A.5 10.4(k)	Actions ou paroles menaçantes contre un Officiel de match	DF – 12 semaines DM – 24 semaines DS – 48 semaines min.	A vie	260 semaines
10.4(a)	Frapper un autre Joueur avec la main, le bras ou le poing	DF – 2 semaines DM – 5 semaines DS – 8 semaines min.	2 matches 4 matches 8 matches	52 semaines
10.4(a)	Frapper un autre Joueur avec le coude	DF – 2 semaines DM – 5 semaines DS – 9 semaines min.	3 matches 6 matches 12 matches	52 semaines
10.4(a)	Frapper avec le genou	DF – 3 semaines DM – 8 semaines DS – 12 semaines min.	3 matches 6 matches 12 matches	52 semaines
10.4(a)	Frapper avec la tête	DF – 4 semaines DM – 8 semaines DS – 16 semaines min.	3 matches 6 matches 16 matches	104 semaines

10.4(b)	Piétiner/Marcher sur un Adversaire	DF – 2 semaines DM – 5 semaines DS – 9 semaines min.	2 matches 5 matches 9 matches	52 semaines
10.4(c)	Donner un coup de pied à un Adversaire	DF – 4 semaines DM – 8 semaines DS – 12 semaines min.	4 matches 8 matches 12 matches	52 semaines
10.4(d)	Croc-en-jambe sur un Adversaire avec le pied/la jambe	DF – 2 semaines DM – 4 semaines DS – 8 semaines min.	2 matches 4 matches 8 matches	52 semaines
10.4(e)	Plaquer par anticipation, ou à retardement, ou d'une manière dangereuse, ceci comprenant en l'acte dit « cravate »	DF – 2 semaines DM – 6 semaines DS – 10 semaines min.	2 matches 6 matches 10 matches	52 semaines
10.4(f)	Tenir, pousser ou obstruer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon, sauf dans une mêlée ordonnée, une mêlée spontanée ou un maul	DF – 2 semaines DM – 4 semaines DS – 6 semaines min.	2 matches 4 matches 6 matches	52 semaines
10.4(f)	Charge ou obstruction ou action dangereuse sur un Adversaire ayant le ballon, y compris avec l'épaule ou saisir dangereusement un Adversaire ayant le ballon	DF – 2 semaines DM – 5 semaines DS – 9 semaines min.	2 matches 5 matches 10 matches	52 semaines
10.4(g)	Charge ou obstruction ou action dangereuse sur un Adversaire sans ballon, y compris avec l'épaule ou saisir dangereusement un Adversaire sans ballon	DF – 2 semaines DM – 5 semaines DS – 9 semaines min.	2 matches 5 matches 10 matches	52 semaines
10.4(k)	Causer l'effondrement d'une mêlée, d'une mêlée spontanée ou d'un maul	DF – 2 semaines DM – 4 semaines DS – 8 semaines min.	2 matches 4 matches 8 matches	52 semaines
10.4(m)	Saisir, tordre ou presser les testicules	DF – 12 semaines DM – 18 semaines DS – 24 semaines min.	5 matches 10 matches 15 matches	208 semaines
10.4(m)	Morsure	DF – 12 semaines DM – 18 semaines DS – 24 semaines min.	8 matches 12 matches 16 matches	208 semaines
10.4(m)	Contact avec les yeux ou une partie près des yeux	DF – 12 semaines DM – 18 semaines DS – 24 semaines min.	12 matches 18 matches 24 matches	156 semaines
10.4(m)	Cracher sur des Joueurs	DF – 4 semaines DM – 7 semaines DS – 11 semaines min.	4 matches 6 matches 8 matches	52 semaines
10.4(m)	Agression verbale contre des Joueurs basée sur la Religion, la Race, la Couleur, le Pays ou l'Origine ethnique ou autre	DF – 4 semaines DM – 8 semaines DS – 16 semaines min.	4 matches 8 matches 16 matches	52 semaines

6. Règlements FBRB & LBFR

Le Rugby Club Mons Cramonciau étant membre de la LBFR, elle-même membre de la FBRB, tous les membres du club se doivent de respecter les règlements de la fédération (www.rugby.be) ou ligue (www.lbfr.be) dont le club dépend, en particulier le règlement des transferts (annexe au Règlement de la LBFR) et la réglementation anti-dopage.



Par son affiliation, le membre du club reconnaît qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la Ligue Belge Francophone de Rugby et le règlement de procédure de la commission disciplinaire instituée par la C.I.D.D. (Commission Inter fédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de la Ligue Belge Francophone de Rugby en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la Ligue Belge Francophone de Rugby, seront porté devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard.

7. Esprit club

Instaurer et maintenir un esprit d'équipe en favorisant le jeu collectif. Celui-ci ne pourra être développé que par une présence régulière aux entraînements. Un essai collectif est toujours plus beau et fait plaisir à plus de joueurs qu'une action individuelle.

L'objectif est de faire jouer et donc progresser un maximum de joueurs et ce dans sa catégorie d'âge. Chaque joueur sera donc prioritaire dans sa catégorie (pour autant qu'il participe régulièrement aux entraînements) mais pourra avoir l'opportunité de disputer des rencontres dans les catégories supérieures selon l'avis du coach et du directeur sportif (nécessite un certificat médical le permettant + autorisation parentale pour les mineurs d'âges).

Dans des matchs importants, il est tout à fait possible d'utiliser un peu plus les joueurs les plus forts et un peu moins les plus faibles.

Jouer est important mais regarder et encourager l'est tout autant. En cas d'inaptitude à jouer, venez soutenir vos équipiers.

Le C.A. encourage tous les membres à suivre les formations et/ou recyclages d'entraîneur d'arbitre, dispensés par la LBFR, la FBRB, l'ADEPS, etc... Les frais de formation sont pris en charge par le club pour autant que le membre aille au bout de sa formation et la réussisse et qu'il s'engage à un investissement personnel dans le club pour un minimum de 3 années. Au cas où le membre ne satisferait pas à son engagement (sauf cas de force majeure), les frais de formations seraient dûs au club au prorata du nombre d'années de services restant à prester.



8. Dispositions particulières pour mineur d'âges

En affiliant leur fils/fille à l'asbl Rugby Club Mons Cramonciau, les parents/tuteurs légaux :

- Autorisent tous examens, soins, ou interventions médicales nécessaires.
- Autorisent les dirigeants et encadrants du Rugby Club Mons Cramonciau à demander l'admission en établissement de soin, à reprendre le joueur après avoir rempli les formalités de sortie, à assurer le rapatriement éventuel du joueur dans sa famille.
- Prennent connaissance que les joueurs mineurs d'âge peuvent être soumis à des contrôles anti-dopage

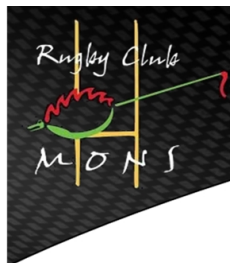
La signature de l'autorisation parentale figurant sur le certificat médical LBFR, de la prise de connaissance et de l'acceptation du R.O.I. , de la prise de connaissance du règlement sur le port du protège dents, par un seul des parents/tuteurs légaux, est suffisante. Le Rugby Club Mons Cramonciau et ses dirigeants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable en cas de litige entre parents/tuteurs légaux relatif à l'affiliation d'un joueur mineur d'âge.

9. Financement de projet

Le C.A encourage l'organisation d'activités pour financer un projet et ce pour toutes les catégories du Club.

1.

- Le projet et/ou les activités devront avoir reçu l'aval du C.A. sur présentation d'un dossier complet.
- Dans certains cas, afin d'accélérer le processus, l'accord du Président, Secrétaire et Trésorier peut suffire.
- Afin d'assurer une transparence de trésorerie, les bénéfices et pièces justificatives de chaque activité sont transmises, par le responsable, au Trésorier
- Ces bénéfices seront réservés entièrement pour le financement du projet. Il seront reversés sur demande et sur base de pièces justificatives.
- Toute confection (textile, gadget, goodies) se feront en concertation avec le membre du CA responsable de la boutique afin d'éviter les doubles emplois.
- les bénéfices habituels générés par le club (bar, boutique) lui sont destinés.



10. Utilisation de l'identité visuelle et graphique

Aucune utilisation de l'appellation « Rugby Club Mons Cramonciau » et de son identité visuelle et graphique, à quelle que fin que ce soit ne pourra être faite sans l'accord préalable du C.A.

11. Droit à l'image

Par son adhésion, et sauf demande écrite contraire adressée au Président, le membre autorise le Rugby Club Mons Cramonciau à utiliser des photos & vidéos sur lesquelles il figure pour assurer la promotion du club au travers de différents médias.

12. Canaux de communications

12.1. Twizzit

Application intégrée où tout est concentré en un seul endroit.

C'est aussi l'application officielle utilisée par la LBFR et la FBRB. Elle le devient également pour le Rugby Club de Mons à partir de la saison 2021-22.

Toutes les communications officielles, sportives, festives, informatives, présences aux entraînements/match... passeront par ce canal.

Chaque message envoyé pourra être reçu par mail et/ou via l'application.

Chaque membre sera invité à se connecter et recevra toutes les informations utiles pour une utilisation optimale.

12.2. Facebook/Instagram

Ces applications seront utilisées pour la vie quotidienne et les moments conviviaux du club :

- Photos d'événements, de matchs, ...
- Groupes liés à des événements
- Aide ponctuelle (co-voiturage, ...)
- Objets trouvés, perdus



-

13. Divers

Si les circonstances l'exigent, le C.A. se réserve le droit de modifier le présent règlement. Les membres seront avertis de toute modification via les canaux de communication habituels du club. L'inscription au club et à l'asbl entraîne l'approbation des statuts et du règlement d'ordre intérieur dans sa totalité.

Lexique :

C.A. : Conseil d'administration du Rugby Club Mons Cramonciau asbl

AG : Assemblée Générale des membres de l'ASBL Rugby Club Mons Cramonciau

LBFR : Ligue Belge Francophone de Rugby

FBRB ; Fédération Belge de Rugby

ROI ou R.O.I. : Règlement d'ordre intérieur du Rugby Club Mons Cramonciau



Annexe 1 : Charte de la rugby attitude de la LBFR

En tant que joueur(euse), je m'engage à :

- Respecter mes partenaires, mes adversaires, l'arbitre et ses décisions, les éducateurs ainsi que les installations dans lesquelles je suis accueilli(e)
- Etre loyal(e) dans mon comportement, et ne pas confondre combativité et violence, agressivité et agression, engagement et aveuglement
- Faire passer les intérêts de l'équipe avant les miens, me comporter de façon Responsable, ainsi que d'être poli(e), sincère et courageux(se) en toutes circonstances
- Rester humble et modeste et toujours reconnaître les mérites de mes coéquipiers(ères)

En tant qu'éducateur, je m'engage à :

- Respecter les entraîneurs, les joueurs et supporters de l'équipe adverse
- Etre responsable du groupe et de sa dynamique
- Veiller à la sécurité des joueurs
- Bannir la violence et la tricherie
- Montrer l'exemple aux enfants
- Sensibiliser les jeunes à l'esprit sportif et au respect de la charte de la rugby attitude
- Considérer la compétition comme un moyen pédagogique, la façon d'obtenir un résultat étant plus importante que le résultat lui-même
- Rejoindre l'intérêt des enfants en leur offrant détente, plaisir et réussite
- Etre disponible, attentif, capable de susciter l'intérêt, d'encourager et si nécessaire de freiner
- Etre juste, équitable, impartial et ferme : ni paternaliste, ni infantilisant

En tant que parent, supporter du rugby, je m'engage à :

- Respecter les joueurs, éducateurs des deux équipes ainsi que l'arbitre et ses décisions
- M'interdire toute forme de violence verbale envers les enfants, les adultes, l'arbitre Veiller à ce que l'effort physique demandé ne soit pas excessif
- Applaudir aux bonnes performances de tous les joueurs
- Soutenir et aider les éducateurs dans leur tâche, me mettre à leur disposition en cas de force majeure
- Considérer l'école de rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation

Date et Signature membre ou tuteur légal